

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1856 à 1877

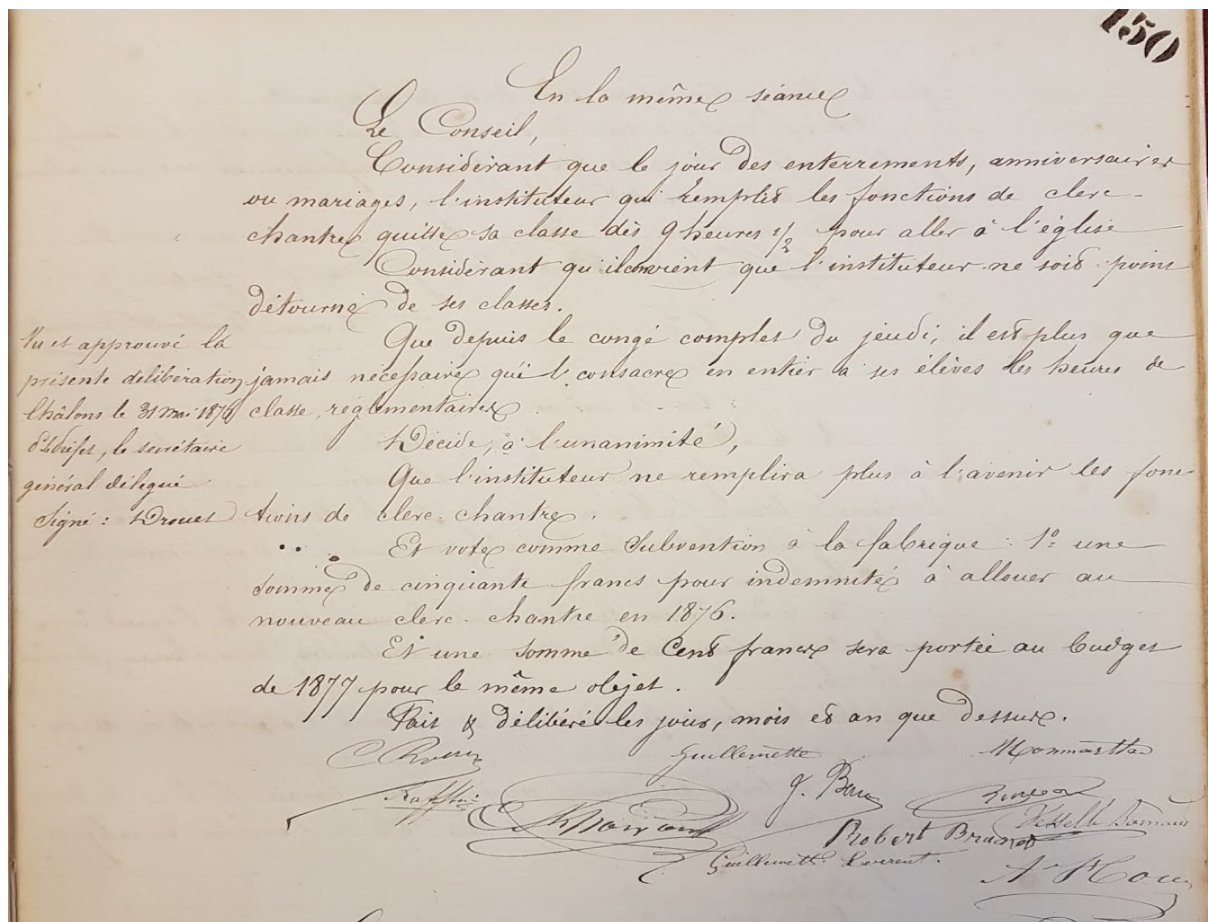
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17681

-0-

fiche n°112

21 mai 1876 – Délibération relative à l'arrêt des fonctions de l'instituteur en tant que clerc-chantre*



« Le 21 mai 1876,

Le conseil,

Considérant que le jour des enterrements, anniversaires, ou mariages, l'instituteur qui remplit les fonctions de clerc-chantre*, quitte sa classe dès 9 heures $\frac{1}{2}$ pour aller à l'église ;

Considérant qu'il convient que l'instituteur ne soit point détourné de ses classes ;

Que depuis le congé complet du jeudi, il est plus que jamais nécessaire qu'il consacre en entier à ses élèves les heures de classe réglementaires.

Décide à l'unanimité,

Que l'instituteur ne remplira plus à l'avenir les fonctions de clerc-chantre* ;

Et vote comme subvention à la fabrique une somme de cinquante francs pour indemnité à allouer au nouveau clerc-chantre en 1876 ;

Et une somme de cent francs sera portée au budget de 1877 pour le même objet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus »

*clerc chantre : celui dont la fonction est de chanter dans les offices religieux